

## « Il est urgent de permettre aux universités de fixer les prérequis » (Gilles Roussel)

Paris - Publié le lundi 10 juillet 2017 à 11 h 49 - Tribune n° 97606

« Il est urgent de permettre aux universités de fixer dans la légalité et la transparence les prérequis des formations qu'elles dispensent afin d'accroître les chances de réussite des étudiants », écrit [Gilles Roussel](#), président de la CPU dans une tribune intitulée "L'université n'est pas une loterie", publiée dans le JDD du 09/07/2017. Elle est cosignée par [Fabienne Blaise](#) et [Khaled Bouabdallah](#), vice-présidents de la CPU, et [François Germinet](#), président de la commission formation et insertion professionnelle de la CPU.

En complément de ces prérequis, Gilles Roussel indique qu'il faut aussi donner aux universités « les moyens d'instaurer un dialogue avec tous les étudiants qui ne répondraient pas à ces prérequis. Il faut pouvoir proposer, par exemple, de nouveaux parcours avec des rythmes adaptés, ou encore encourager les bacheliers à revoir leur projet personnel et professionnel afin de mieux prendre en compte les compétences acquises et requises en lien avec l'enseignement secondaire ».

Dressant le constat « de l'aberration et de l'iniquité du système » d'inscription dans le supérieur, il invite « à y mettre un terme ». « Pour cela, accordons confiance à nos universités, donnons-leur l'autonomie nécessaire, donnons-leur les moyens d'accueillir les étudiants dans des conditions dignes d'une nation qui prépare son avenir, donnons-leur les cadres et les souplesses d'organisation qu'il convient, comme c'est le cas pour toutes les universités des grandes puissances éducatives dans le monde ! ».

Frédérique Vidal, ministre de l'Esri, a confirmé la mise en place d'un contrat de réussite étudiant pour la rentrée 2018, et annoncé qu'elle « rassemblera les acteurs de l'enseignement supérieur le 17/07/2017 pour lancer la concertation autour de la réforme du premier cycle ».

## Conférence des Présidents d'Université



Statut : association Loi de 1901

Composition : une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Bureau

Gilles Roussel président

Fabienne Blaise, vice-présidente

Khaled Bouabdallah, vice-président

Délégué général : Denis Ehram

Missions :

- Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.

- Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Moyens :

- une équipe permanente (27 personnes)

- des conseillers et consultants (7 personnes)

- s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

---

Conférence des Présidents d'Université

103 boulevard Saint-Michel

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/10/14 à 13:00

---

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »